

Communiqué de presse

Mise en souterrain du LEB entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon : assurer la sécurité et préserver les possibilités de développement de l'offre

La ligne Lausanne – Echallens – Bercher constitue l'un des axes principaux de la desserte ferroviaire régionale dans le Canton. La poursuite du développement de l'offre en transports publics se heurte cependant à la délicate cohabitation, sur l'avenue d'Echallens, du train avec les autres usagers du domaine public et pose des problèmes de sécurité. Un avant-projet de tunnel de plus d'un kilomètre de longueur entre Union-Prilly et Lausanne-Chauderon a donc été élaboré en étroite collaboration entre le Canton, l'exploitant et la Ville de Lausanne. Il a été déposé à l'Office fédéral des transports en vue de son intégration dans la convention de prestation 2017-2020.

Le passage à la cadence au quart d'heure entre Cheseaux et Lausanne en 2013 constitue une importante étape dans le renforcement des prestations de transport public sur la ligne du Lausanne – Echallens – Bercher. La croissance de la fréquentation laisse entrevoir que des développements supplémentaires deviendront nécessaires à l'avenir pour répondre à la demande. Cette progression se heurte à la difficile cohabitation, en milieu fortement urbanisé, d'un train régional avec le trafic automobile, les transports publics, les cyclistes et les piétons, qui a donné lieu notamment à un accident tragique en 2013.

En vue d'apporter une solution rapide à la dangerosité du tracé actuel tout en permettant les augmentations de prestations à venir sur la ligne, une étude d'avant-projet pour la mise en souterrain du LEB entre la station d'Union-Prilly et l'actuel tunnel, à l'ouest de la place Chauderon a été conduite depuis le printemps 2014 dans le cadre de la convention de prestations 2013-2016 co-financée par la Confédération et le Canton. L'avant-projet prévoit un tunnel intégralement à double voie, réservant la possibilité à terme de l'introduction sans obstacle d'une cadence à 10 minutes en permettant le croisement des trains, ainsi qu'au-delà d'autres augmentations de capacité si celles-ci se révèlent nécessaires.

En accord avec la Municipalité de Lausanne, l'avant-projet déposé ne comprend pas de station à l'emplacement actuel de celle de Montétan. D'une part, la qualité des sols impose que le tracé du tunnel ne suive pas la ligne actuelle, remettant en cause l'opportunité de conserver cet arrêt. D'autre part, une étude complète menée auprès des utilisateurs actuels a permis de déterminer que la majeure partie des utilisateurs descendant ou montant à Montétan effectuent des trajets de ou vers le centre-ville. L'amélioration de l'offre en bus et la mise en place, à terme, d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS), facilitées par l'espace de voirie libéré sur le tracé actuel des voies du train, répondront en tous points aux besoins de ces voyageurs. De plus, le déménagement prévu de l'Hôpital de l'enfance, motif de nombreux déplacements de et vers l'actuel arrêt de Montétan, réduit encore le potentiel d'utilisation de cette station.

Etablie en un temps particulièrement court, entre avril et septembre 2014, l'étude d'avant-projet de tunnel a été transmise à l'Office fédéral des transports en vue de son inscription dans la convention de prestation entre la Confédération et les entreprises de transport pour



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne



Communiqué de presse

la période 2017-2020. Par ailleurs, les études se poursuivent en vue de disposer dans les meilleurs délais des documents nécessaires à la demande de permis de construire. L'entrée en matière de la Confédération sur le financement du projet permettra ensuite d'établir un calendrier précis pour la mise à l'enquête et les travaux, ces derniers devant durer environ deux ans et demi.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 novembre 2014

Renseignements complémentaires:

- **Nuria Gorrite, Conseillère d'Etat, 021 316 70 01**
- **Olivier Français, Conseiller municipal, 021 315 52 00**
- **Yvan Nicolier, président des conseils d'administration des tl et du LEB, 021 886 06 70**